



## Mise en place d'un plafonnement des aides Bio pour les producteurs démarrant une conversion ou un maintien en 2017 !

**Important** : une nouvelle règle d'accompagnement des producteurs démarrant une conversion ou un maintien bio sur 2017 a été définie lors du comité régional «agriculture, environnement et climat» qui s'est tenu le 13 avril avec les financeurs des aides à l'agriculture biologique (Région, Etat et agences de l'eau).

On nous informe malheureusement de la mise en place pour la première fois en Lorraine d'un plafonnement des aides pour les nouveaux engagements à hauteur de 10.000 €/an et par exploitation pour une conversion AB et de 5.000 €/an pour un maintien AB (avec transparence pour les GAEC). Seules les exploitations ayant au moins une parcelle en zone de captage dégradé (bassin Rhin Meuse) ne seront pas soumises à ce plafonnement des aides bio.

Pour les exploitants souhaitant démarrer une conversion bio en 2017, avant de valider votre engagement, nous vous conseillons vivement de prendre rapidement contact avec un conseiller de l'équipe bio de la Chambre d'agriculture pour vérifier la faisabilité de votre projet de réorientation de votre système de production.

Marcel ALBERT, conseiller bovins lait  
Nathalie BENOIT, conseillère d'entreprise  
Pierre DOLLE, conseiller agronomie  
Clotilde GIRARD, conseillère diversification  
Natacha ORS, assistante bio.  
Christelle VAILLANT, conseillère ovins viande  
Céline ZANETTI, conseillère bovins viande  
Tél. 03 87 66 04 41 (sauf le mercredi)

Olivier BOHN, coordinateur de l'équipe bio

# REAGIR : un diagnostic gratuit pour y voir plus clair

**Initié avec le soutien de la région Grand Est, le dispositif REAGIR est opérationnel en Moselle. Chaque exploitant peut demander à bénéficier d'un diagnostic complet de sa situation dans un cadre complètement gratuit. Comment faire ?**

L'accompagnement proposé avec REAGIR s'articule autour de deux étapes : un diagnostic «d'orientation» constitue la première étape. Il peut être complété par un audit financier ou un audit de réorientation des activités et de l'exploitation avec le soutien financier du Conseil régional Grand Est. REAGIR est avant tout une démarche d'accompagnement concertée et ne permet pas de bénéficier d'une aide financière directe de la part des partenaires de l'exploitation.

**Une démarche volontaire avec des engagements réciproques**

«L'évolution favorable de la situation repose sur le volontariat de chaque demandeur et un travail commun avec tous les opérateurs associés à la cellule départementale REAGIR. Chaque participant, agriculteur ou partenaire, s'engage à respecter la plus stricte confidentialité sur les informations qui pourront être échangées»

déclare Nathalie Benoit, conseillère d'entreprise à la Chambre d'agriculture, plus spécialement en charge de l'accompagnement des exploitations fragiles. Faire part de ses problèmes constitue souvent une première étape difficile à franchir, parfois longue, mais la démarche d'accompagnement ne peut être imposée. «Il est plus aisé de trouver des solutions lorsque l'on anticipe et que l'on est dans le dialogue transparent avec les partenaires de l'exploitation» ajoute la conseillère d'entreprise.

**Un diagnostic gratuit pour y voir plus clair**

La réalisation d'un diagnostic REAGIR est aujourd'hui totalement gratuite pour les agriculteurs. Un entretien est programmé sur l'exploitation pour dresser un état global de la situation sur les aspects humains, techniques, économiques et financiers sur la base de la visite et des documents disponibles. Le diagnostic va permettre de mesurer le niveau des difficultés rencontrées et de proposer si pos-

sible différentes portes de sortie. Une synthèse orale et écrite est réalisée et remise au demandeur. Elle pourra servir également pour disposer d'éléments concrets pour solliciter un soutien complémentaire des partenaires de l'exploitation.

**A qui s'adresser ?**

La demande de diagnostic doit être retirée auprès du secrétaire de la cellule départementale REAGIR 57 à la Chambre d'agriculture. Le diagnostic sera ensuite réalisé et analysé par l'un des deux opérateurs labellisés par la région Grand Est (centre de comptabilité CERFRANCE et Chambre d'agriculture). Selon les conclusions et les recommandations de ce premier diagnostic, la réalisation d'un audit plus approfondi avec un plan d'accompagnement pourra ensuite être proposée pour approfondir le travail réalisé.

Contacts :  
Cellule départementale REAGIR  
Tél. 03 87 66 12 49 et 03 87 66 04 41

## Retour sur

# Découvrir l'agriculture biologique en Moselle : enjeux et faisabilité

**Les jeudis 30 mars et 6 avril, une quinzaine d'agriculteurs ont suivi cette formation proposée par l'équipe des conseillers spécialisés bio de la Chambre d'agriculture de Moselle.**

Une journée en salle et une journée sur le terrain : c'est le bon équilibre pour faire le tour de tous les enjeux d'une conversion à l'agriculture biologique.

Pourquoi l'agriculture biologique ? «Je veux arrêter le pulvé...» a-t-on entendu au début de la formation. Qu'est pour vous l'agriculture biologique ? «C'est simple, c'est naturel, c'est l'agriculture de nos grands-parents !». L'agriculture d'avant oui, mais avec les avancées techniques d'aujourd'hui !

L'idée est simple effectivement : pas d'engrais ni de produits phytosanitaires, peu de médicaments. Mais le principe fondamental de l'agriculture biologique est de respecter l'équilibre sol - plante - animal. Pour

la partie élevage, les piliers sont la rusticité des animaux, le pâturage et la phytothérapie. Pour

les grandes cultures, les incontournables sont les variétés de céréales rustiques, la diversifi-

cation des rotations et surtout les associations culturales (c'est prouvé, à deux les rendements sont toujours meilleurs !).

Au quotidien c'est une toute autre manière d'envisager son travail. Observations et anticipations sont les maîtres mots. Sur le terrain, c'est avec des agriculteurs passionnés que les stagiaires ont pu échanger : «C'est vraiment une remise en question des habitudes et des techniques de travail», «On vit à un autre rythme, celui de la nature!». Pour conclusion, les stagiaires retiendront celle-ci : «Si vous voulez passer au bio, faites le par conviction».

Vous êtes de plus en plus nombreux à envisager une conversion à l'agriculture biologique. Depuis fin 2016, la Moselle

compte 5,98 % de sa SAU cultivée en bio ; cette année aura été florissante avec 48 nouvelles exploitations engagées dans la conversion bio.

L'équipe des conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture de Moselle propose formations et conseils personnalisés pour vous accompagner lors de votre passage à l'agriculture biologique. Si vous êtes convaincu et curieux : lancez-vous dans l'aventure.

**Marguerite-Marie PETIAU, stagiaire du service économie**



**Tour de plaine chez un agriculteur bio : «Passer au bio, c'est vraiment une remise en question des habitudes et des techniques de travail, on ne raisonne plus comme avant».**

Comité de rédaction du 28/04/17 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élues ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.